

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 0000015 – AMR 14/03/00

Informations complémentaires sur l'EXTRA 101/99 (AMR 14/01/99 du 4 août 1999) et ses mises à jour (AMR 14/03/99 du 10 août 1999 et AMR 14/04/99 du 15 décembre 1999)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / EXÉCUTION

BAHAMAS

John Higgs
David Mitchell

Londres, le 6 janvier 2000

Amnesty International déplore profondément l'exécution de David Mitchell qui a eu lieu comme prévu le 6 janvier 2000 à 6 h 30, malgré les nombreux appels lancés, y compris par le fils de ses victimes.

Nous avons également le regret de vous informer que John Higgs s'est suicidé le 4 janvier 2000. Il se serait tailladé les veines malgré l'étroite surveillance dont il faisait l'objet pour empêcher ce geste.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*